



centre d'accueil C A A D  
pour adultes en difficulté

---

# 2023

RAPPORT ANNUEL

---



# SUR LE CHEMIN DU MIEUX-ÊTRE, MALGRÉ LA MALADIE



“ Nous proposons des jalons de progression accessibles. ”

Guy Stettler, directeur du CAAD

Pour accomplir sa mission, le CAAD a besoin que les adultes concernés par les troubles psychiques s'impliquent dans leur suivi thérapeutique. C'est l'une des clés du succès et l'institution mobilise toutes ses compétences pour y parvenir. Interview du directeur.

## Quel type d'accompagnement thérapeutique le CAAD propose-t-il aux bénéficiaires ?

Les personnes qui font face à d'importants troubles psychiques ont une biologie du cerveau différente de la nôtre. Par ailleurs, elles sont plus susceptibles d'avoir traversé des vécus empreints d'insécurité, de négligence, de violence, menant parfois à de l'automédication par des substances psychotropes. Dès lors, nous travaillons avec elles selon une approche bio-psycho-sociale. On essaie aussi de donner du sens à ce que la personne vit au quotidien, pour apaiser ses souffrances et lui permettre de traverser les événements de la vie, car le sentiment d'injustice vis-à-vis de la maladie est souvent très puissant : pourquoi suis-je différent, incapable d'avoir des relations apaisées, de soutenir ma famille ? Pourquoi suis-je angoissé, ai-je des hallucinations ?

## Qu'est-ce qui, selon vous, est fondamental pour leur permettre d'aller mieux ?

D'abord, l'acceptation de la maladie, qui pour certains est conditionnée à leur difficulté à la comprendre. Or, ses causes sont souvent multifactorielles : un terrain génétique favorable, une histoire traumatique, une construction sécuritaire insuffisante, des abus, etc. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'accompagner le bénéficiaire vers l'identification et la maîtrise de ses facteurs de risque et de protection.

Quand est-ce que je me mets en danger ? Que puis-je faire pour l'éviter ? Cet apprentissage, qui passe par la psychoéducation, est fondamental. Il en naît une meilleure connaissance de soi et une hygiène de vie adaptée. Bien sûr, la maladie sera toujours là. Mais la personne saura mieux vivre avec elle.

## Quel est le plus grand défi de vos équipes ?

Les thérapeutes marchent en permanence sur un fil. Nous faisons du sur-mesure 24h/24. Les personnes accompagnées vivent avec différents troubles très variés : des psychoses, des troubles de la personnalité, des troubles anxio-dépressifs. A cela peuvent s'ajouter des stressors comme des périodes de surstimulation, parce que la personne aura par exemple dû répondre à de nombreuses sollicitations, sans réussir à les gérer. Une autre pourra souffrir d'isolement après avoir emménagé seule dans un appartement protégé. Notre défi consiste donc à leur permettre de développer leurs ressources, et par voie de conséquence leur bien-être, leur estime d'eux-mêmes, sans aller au-delà de leurs capacités. A nous de leur proposer des jalons de progression accessibles, tout en les laissant se confronter au principe de réalité. En résumé, il s'agit d'établir un équilibre entre un environnement rassurant, bienveillant, stimulant et un cadre contenant, exigeant, protecteur.



“ Nous faisons usage de toutes les clés de lecture thérapeutiques ou psychiatriques disponibles. ”

### **Comment les collaborateurs sont-ils formés à travailler ainsi, « sur le fil » ?**

Nous faisons usage de toutes les clés de lecture thérapeutiques ou psychiatriques disponibles. Pour ce faire, l'équipe en place se forme en permanence. Les psychologues ne sont que 6 sur 80 collaborateurs, mais nous leur consacrons un tiers du budget de formation continue. Elles font des formations postgrades, de la supervision, et restent informées des dernières recherches. Chacune d'elles accompagne une douzaine de bénéficiaires. Ce maillage et cette complexité nous permettent de faire face aux situations que nous rencontrons.

### **L'art-thérapie mise à part, le suivi thérapeutique est chez vous obligatoire. Une thérapie imposée peut-elle fonctionner ?**

Nous n'avons pas vraiment le choix. Les deux tiers de nos bénéficiaires sont sous contrainte civile ou pénale. Bien que, dans un premier temps, ils nous rejoignent par défaut, ils peuvent par la suite nourrir le sentiment d'être au bon endroit pour le développement de leur parcours de vie, et ce, au fur et à mesure que le lien de confiance se tisse. Le travail d'admission constitue sans doute l'étape première de ce défi. Nous travaillons sur la poignée de main initiale, qui scelle le contrat de base. A ce moment-là, on définit ensemble la réponse à la question : que vas-tu faire chez nous ? On

construit alors le socle de l'alliance thérapeutique qui va être mise en œuvre.

### **Abordez-vous en thérapie les éventuels délits commis ?**

Oui, on parle alors du champ criminologique. Pour un tiers des personnes accompagnées, il y a un lien entre maladie et transgression. On travaille avec elles à la reconnaissance du délit, à la mesure de sa gravité, on évalue l'empathie avec la ou les victimes. Avec un accompagnement du quotidien, un traitement médicamenteux et une évolution thérapeutique, les risques de passage à l'acte se réduisent en principe rapidement et drastiquement.

### **Quelle est la durée moyenne de séjour des bénéficiaires ?**

En moyenne 4-5 ans. Il faut dire que la plupart des personnes arrivent avec un parcours de vie chargé et des tentatives d'accompagnement dans d'autres contextes. Les schémas sont implantés, on ne les enlèvera plus. Le séjour doit donc être suffisamment long pour permettre de développer d'autres ressources que les stratégies auxquelles elles avaient recours pour mettre en place d'autres schémas. Et cela prend du temps de les implémenter et de les rendre dominants.

# CRÉER UNE ALLIANCE THÉRAPEUTIQUE, MALGRÉ LA CONTRAINTE

Le CAAD offre à ses bénéficiaires un accompagnement thérapeutique pour cheminer vers un mieux-être. De la séance obligatoire chez le psy à l'art-thérapie facultative, tour d'horizon des propositions.



## SUIVI PSYCHIATRIQUE RÉGULIER ET MÉDICAMENT, AVEC LE DOCTEUR DIDIER MBARGA, PSYCHIATRE ET PSYCHOTHÉRAPEUTE FMH

Le docteur Didier Mbarga partage son temps entre son cabinet privé, à Sion, et les consultations qu'il réalise sur mandat au CAAD, quatre demi-journées par semaine. Pour l'essentiel, il y effectue des entretiens, prescrit des médicaments, ajuste des traitements, rédige des rapports d'évaluation pour la justice, etc.

### Placements volontaires ou contraints

« Ici, la majorité des personnes ont des problèmes psychiatriques: psychose, notamment la schizophrénie, troubles bipolaires ou troubles de l'humeur, troubles de la personnalité, etc. » Les bénéficiaires, pour la plupart, n'en ont cependant pas conscience, ou nient la maladie. Placés à Saxon, de façon volontaire ou contrainte, ils se voient imposer un suivi psychiatrique qui fait partie d'une prestation obligatoire au CAAD. Malgré ce contexte obligatoire, Didier

Mbarga cherche toujours à tisser un lien de confiance. « C'est une condition indispensable à la mise en place et réussite d'un traitement. » Ainsi, au fil des séances, Didier Mbarga accompagne ses patients vers un mieux-être, pour eux d'abord, mais aussi pour leur intégration socioprofessionnelle et familiale.

### Consultations en groupe, avec tous les professionnels concernés

La réduction des risques passe par une approche pluridisciplinaire. « Je fais rarement des entretiens individuels. Les rencontres se font avec le psychologue, le travailleur social référent, une personne du secteur infirmier et parfois même un représentant de la Direction. » Une méthode qui assure un partage des informations en temps réel avec chaque professionnel concerné.

« J'ai besoin, pour travailler, des yeux et des oreilles qui côtoient le bénéficiaire au sein de l'institution. » Car au-delà du traitement, c'est bel et bien le quotidien du bénéficiaire qui est évalué, son attitude vis-à-vis du suivi psychologique, sa façon de gérer les émotions, son regard sur le ou les délits commis, sa relation avec les autres, etc. « Un placement pénal – soit à la suite d'un délit – exige dans la plupart des cas un rapport tous les six mois ; un placement civil, notamment à des fins d'assistance, tous les ans. » Après avoir quitté le foyer résidentiel de Saxon, une grande partie des bénéficiaires intègrent l'un des appartements communautaires du CAAD, et poursuivent ainsi leur relation thérapeutique avec Didier Mbarga.

“ Notre défi consiste à créer une alliance thérapeutique malgré la contrainte – l’accompagnement psychologique-psychothérapeutique est obligatoire au CAAD. ”

## **SUIVI PSYCHOLOGIQUE, AVEC FABIENNE SALAMIN, PSYCHOLOGUE**

Cela fait six ans que Fabienne Salamin travaille au CAAD. Tout avait débuté par un stage. Elle a ensuite souhaité y revenir. « L'équipe dédiée aux thérapies comprend deux psychologues, trois psychothérapeutes en formation et une art-thérapeute. Nous rencontrons chaque bénéficiaire une fois par semaine, ou toutes les deux semaines, selon les situations. Certains entretiens se font en individuels, d'autres en pluridisciplinaire avec le Dr Mbarga, un éducateur et une personne des soins. »

### **Identifier, pour chacun, sa motivation pour aller mieux**

Sa mission ? Accompagner les bénéficiaires dans tout ce qui peut les perturber au quotidien, à commencer bien sûr par la maladie elle-même, mais aussi le deuil, les relations familiales, etc. « Notre défi consiste à créer une alliance thérapeutique malgré la contrainte – l’accompagnement psychologique-psychothérapeutique est obligatoire au CAAD –, puis à identifier avec eux ce qui peut les motiver à avancer, à progresser. » Fabienne Salamin ne s'en cache pas, la perspective de pouvoir s'en aller constitue pour certaines personnes un moteur, leur permettant de s'ouvrir et de faire un chemin thérapeutique.

Ainsi, tandis que le docteur Mbarga (lire en page précédente) se concentrera sur la recherche et la prescription d'un traitement médicamenteux adapté, l'équipe interne de thérapie va accompagner les bénéficiaires vers de nouvelles habitudes de vie leur permettant de mieux vivre avec la maladie. A commencer par l'acceptation de ce qui leur arrive. « Prendre conscience de la maladie provoque généralement de très grandes souffrances,

accompagnées de multiples questionnements : Pourquoi moi ? D'où vient la maladie ? Qu'ai-je fait de mal ? Etc. » Environnement, génétique, stress, accident, consommations excessives, les causes sont multiples.

### **Etre entendus : une première pour certains bénéficiaires**

Quoi qu'il en soit, il s'agit de mettre en place une qualité de vie au quotidien. « Le sport est une activité très bénéfique pour les gens qui souffrent de troubles psychiques. Nous travaillons aussi sur le rythme, le sommeil, etc. » Du sur-mesure, c'est la devise de Fabienne Salamin, qui s'adapte à chaque situation. « Il m'arrive de réaliser des entretiens en marchant. La posture est moins confrontante pour le patient. Je suis à ses côtés, et on essaie d'avancer ensemble. »

Trouvant au sein de l'équipe de psychologues et psychothérapeutes une oreille attentive et bienveillante, les patients y renouent avec la satisfaction d'être entendus. Une première pour certains, les chemins de vie étant parfois chaotiques. « Nous essayons de trouver pour chacun les ressources qui lui sont propres, car nous en avons tous. Puis nous l'aidons à s'en servir pour répondre lui-même à ses besoins. »

Fabienne Salamin réalise parfois ses entretiens en marchant dans les vergers avec le bénéficiaire, une posture « moins confrontante ».





Une salle est dédiée à la pratique de l'enveloppement humide, une méthode thérapeutique reconnue et pratiquée au CAAD depuis dix ans, qui permet aux bénéficiaires de se reconnecter avec leur corps.

“ Nous essayons d’emmener les patients vers une attitude proactive. Pour y arriver, il faut qu’ils puissent identifier l’arrivée d’une crise, l’accepter, puis mettre en place une méthode qui leur permette de passer le cap. ”

### **SOINS MÉDICAUX ET THÉRAPIE D’ENVELOPPEMENT HUMIDE, AVEC IVANO BAGNOLO, INFIRMIER EN PSYCHIATRIE**

Pour la population accueillie au CAAD, qu’il s’agisse du foyer de Saxon ou des appartements protégés et communautaires, les soins médicaux revêtent une grande importance. En effet, s’il s’agit bien, au final, d’accompagner les bénéficiaires vers un mieux-être en leur donnant les outils pour « vivre avec leurs troubles psychiques », il n’en reste pas moins que la gestion de la maladie, précisément, constitue un volet crucial de la démarche.

« Nous essayons d’emmener les patients vers une attitude proactive, explique Ivano Bagnolo, infirmier en psychiatrie actif depuis une décennie dans l’institution. Pour y arriver, il faut qu’ils puissent identifier l’arrivée d’une crise, l’accepter, puis mettre en place une méthode qui leur permette de passer le cap. »

#### **Retrouver les limites de son corps**

La thérapie du packing, ou d’enveloppement humide, est un des outils utilisés pour les accompagner dans cette prise de conscience, qui passe souvent par une reconnexion entre le corps et l’esprit, dans sa globalité, en particulier chez les personnes schizophrènes. L’enveloppement froid engendre une réaction physique de réchauffement. L’idée

est d’offrir « une contenance physique rassurante pour rendre les patients accessibles à la psychothérapie ». Deux personnes restent à ses côtés et l’accompagnent durant la séance, qui dure environ une heure. Ce qui est fondamental dans les séances, c’est la présence des soignants. L’exercice est pratiqué une fois par semaine durant cinq semaines, puis un bilan est tiré et un nouveau cycle peut être, ou non, décidé. « Bien évidemment, le packing ne se fait qu’avec l’accord du bénéficiaire, et après consultation de l’ensemble des professionnels qui le suivent, psychiatre, psychologue, travailleur social et thérapeute. »

#### **L’équipe médicale, un précieux répondant pour tous**

Reconnu et pratiqué depuis plusieurs décennies en psychiatrie, et ce, avec succès, l’enveloppement constitue une étape vers d’autres méthodes que chacun choisira par la suite selon ses besoins. L’équipe infirmière met en place la médication, participe avec les bénéficiaires à leurs séances avec le psychiatre, les accompagne à leurs rendez-vous médicaux à l’extérieur (généraliste, spécialiste, etc.), tient à jour leur dossier informatisé, établit un protocole de crise au besoin et constitue aussi un précieux répondant pour les autres professionnels de l’institution. « Les travailleurs sociaux nous sollicitent parfois pour mieux comprendre la maladie, les effets recherchés de certains médicaments afin de mieux cerner les symptômes. »

## EXPÉRIENCE SENSORIELLE ET EXPRESSION DE SOI, AVEC LORIANE DINI, ART-THÉRAPEUTE

L'art-thérapie, comme son nom l'indique, utilise l'expression artistique comme vecteur thérapeutique, afin de représenter un vécu ou une situation personnelle, permettant ainsi de contourner certains blocages et résistances. Et la palette des outils de travail est large, comme l'explique Loriane Dini : « Nous pouvons utiliser les arts plastiques et visuels, en nous servant de formes, de matières, de couleurs, mais aussi travailler avec des images, des mots, le corps, les sensations, ou encore des moyens sonores. »

### Guider le bénéficiaire vers ses ressentis

Art-thérapeute au CAAD depuis 2016, Loriane s'avoue empruntée au moment de mettre des mots sur le déroulement d'une séance. « Je me concentre sur ce que la personne vit à son arrivée dans l'atelier et je la guide pour qu'elle identifie ses envies et ses besoins du moment. Pour le reste, rien n'est jamais écrit, tout se choisit dans l'instant, en partenariat. La posture s'adapte à ce qui se passe, en totale présence et attention avec ce qui émerge, afin de permettre au bénéficiaire de cheminer en tant qu'artiste de sa propre 'existence', avec bienveillance et en l'absence de tout jugement. » Les maîtres mots: spontanéité et authenticité. « Je suis très chanceuse. Je vis des choses

assez fantastiques... » Sans toutefois perdre de vue l'objectif final. « On vise l'expression de soi, l'extériorisation, mais ce n'est qu'une étape. Il faut ensuite réintérieuriser le processus vécu, et cheminer vers une possible transformation. »

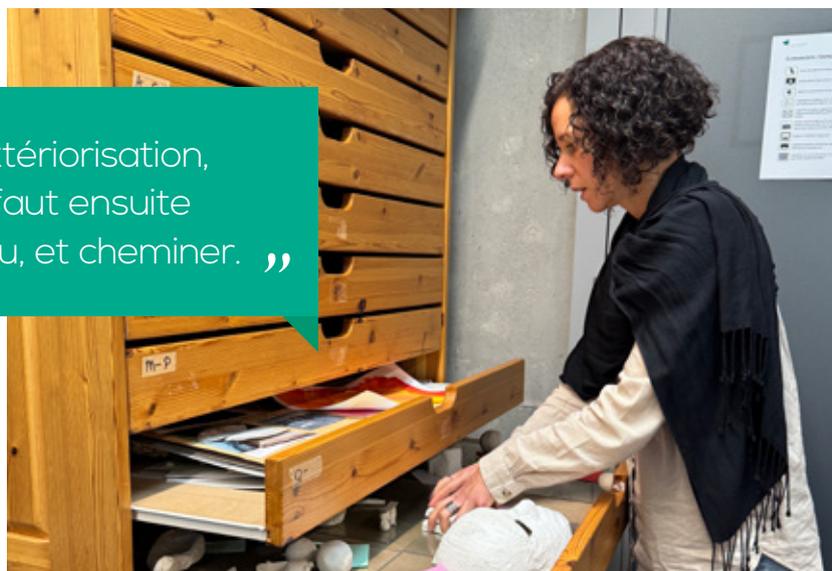
### Une activité non obligatoire, mais appréciée

Une transformation que Loriane peut documenter au travers des traces laissées par les participants. « Tant qu'une personne est chez nous, toutes ses créations sont conservées ici. » L'art-thérapie, comme les activités proposées par l'animation, n'est pas obligatoire pour les bénéficiaires du CAAD. « D'une certaine façon, c'est un de leurs derniers espaces de liberté. » Et un espace apprécié, puisqu'une personne sur deux s'y rend plus ou moins régulièrement.

Si certains ateliers de groupe permettent la découverte en commun de techniques artistiques ou de thématiques, les séances se vivent essentiellement de façon individuelle et ce qui s'y dit est frappé du sceau de la confidentialité. Loriane s'applique cependant à collaborer avec ses collègues, travailleurs sociaux, psychologues, etc. « Ce qui émerge ici peut nourrir des réflexions ailleurs. Le simple fait qu'une personne participe de son plein gré à des séances d'art-thérapie est déjà une information importante. »

“ On vise l'expression de soi, l'extériorisation, mais ce n'est qu'une étape. Il faut ensuite réintérieuriser le processus vécu, et cheminer. ”

Loriane Dini conserve toutes les créations des bénéficiaires du CAAD, comme autant de témoins de leur chemin exploratoire.



# BILANS COMPARÉS

ACTIF	31.12.2023	31.12.2022
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Caisse	65'612	61'215
Banques	2'349'528	1'526'253
Titres cotés en bourse détenus à court terme (hors exploitation)	140'863	137'099
<b>Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme</b>	<b>2'556'003</b>	<b>1'724'567</b>
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		
– envers des tiers	743'351	587'049
– provisions pertes sur créances	0	0
<b>Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services</b>	<b>743'351</b>	<b>587'049</b>
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>208'323</b>	<b>175'509</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3'507'677</b>	<b>2'487'125</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		
Garanties de loyer	69'848	71'452
<b>Immobilisations financières</b>	<b>69'848</b>	<b>71'452</b>
Terrain	99'000	99'000
Subvention Etat du Valais Terrain	-74'250	-74'250
Immeuble d'exploitation	13'437'543	13'556'459
Subvention Etat du Valais Imm. d'exploitation	-10'702'466	-10'702'466
Véhicules	264'933	222'410
Subvention Etat du Valais véhicules	-159'602	-159'602
Matériel et mobilier	832'755	858'221
Subvention Etat du Valais matériel et mobilier	-802'861	-802'861
Equipements et atelier Art-thérapie	0	0
Subvention Loterie Romande Art-thérapie	0	0
Informatique	176'074	174'269
Subvention Etat du Valais Informatique	-121'557	-121'557
<b>Immobilisations corporelles exploitation</b>	<b>2'949'569</b>	<b>3'049'623</b>
Immeuble non reconnu	194'867	194'867
Véhicule hors exploitation	0	3'072
<b>Immobilisations corporelles hors exploitation</b>	<b>194'867</b>	<b>197'939</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>3'214'284</b>	<b>3'319'014</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6'721'961</b>	<b>5'806'139</b>

**PASSIF****31.12.2023****31.12.2022**

<b>CAPITAUX ÉTRANGERS</b>		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		
- envers des tiers	78'256	88'824
<b>Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services</b>	<b>78'256</b>	<b>88'824</b>
Etat du Valais remboursement subventions	1'351'919	719'380
Etat de Genève pensions à rembourser	0	0
<b>Dettes à court terme</b>	<b>1'351'919</b>	<b>719'380</b>
Dettes envers la caisse de pension	52'606	8'779
Diverses dettes à court terme	50'064	24'332
<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>102'670</b>	<b>33'111</b>
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>70'206</b>	<b>147'488</b>
<b>CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME</b>	<b>1'603'051</b>	<b>988'803</b>
Hypothèques	3'428'000	3'588'000
<b>Dettes à long terme portant intérêt</b>	<b>3'428'000</b>	<b>3'588'000</b>
Fonds de loisirs résidents	0	0
Provision pour risques futurs	190'000	190'000
<b>Provisions</b>	<b>190'000</b>	<b>190'000</b>
<b>CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME</b>	<b>3'618'000</b>	<b>3'778'000</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS</b>	<b>5'221'051</b>	<b>4'766'803</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Capital initial</b>	<b>451'718</b>	<b>451'718</b>
Fonds de réserves Etat du Valais	754'429	315'867
<b>Fonds de réserves Etat du Valais</b>	<b>754'429</b>	<b>315'867</b>
Bénéfice non réparti CAAD	294'763	271'751
<b>Bénéfice non réparti CAAD</b>	<b>294'763</b>	<b>271'751</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1'500'910</b>	<b>1'039'336</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6'721'961</b>	<b>5'806'139</b>

## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de FONDATION CAAD – CENTRE D'ACCUEIL POUR ADULTES EN DIFFICULTE à SAXON

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (*bilan, compte de résultat et annexe*) de la **Fondation CAAD – Centre d'accueil pour adultes en difficulté** pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2023**.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytique ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

### GF Audit SA, succursale d'Yverdon-les-Bains

**Daniel Heiz**

18 mars 2024

Qualified Electronic Signature by  SwissID

Expert-réviseur agréé ASR  
N°101'658  
(Réviseur responsable)

**Vincent Lebet**

18 mars 2024

Qualified Electronic Signature by  SwissID

Expert-réviseur agréé ASR  
N°103'661

Yverdon-les-Bains, le 18 mars 2024

Annexes :

- Comptes annuels (*bilan, compte de résultat et annexe*)
- Annexe 1

# CHIFFRES CLÉS 2023

LE CAAD ENREGISTRE SUR SES DIFFÉRENTS LIEUX D'HÉBERGEMENT :

10'733

NUITÉES  
VALAISANNES

2825

NUITÉES HORS  
CANTON

8347

NUITÉES SITUATIONS  
PÉNALES

DANS SON CENTRE DE JOUR, IL COMPTABILISE :

7298

JOURNÉES  
VALAISANNES

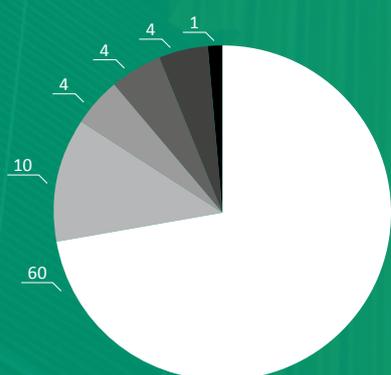
1958

JOURNÉES HORS  
CANTON

5791

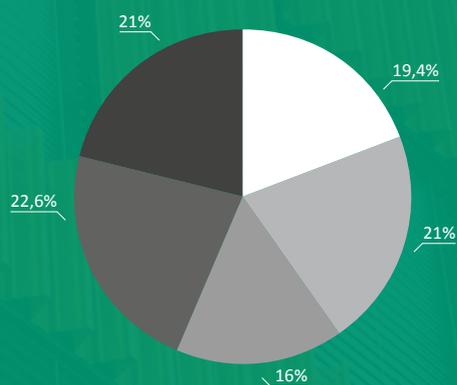
JOURNÉES SITUATIONS  
PÉNALES

Provenance des bénéficiaires  
hébergés au CAAD en 2023



- VALAIS
- GENÈVE
- NEUCHÂTEL
- FRIBOURG
- BERNE
- VAUD

Les bénéficiaires hébergés en 2023  
dans les différents lieux sont au CAAD depuis :



- MOINS D'UNE ANNÉE
- MOINS DE 3 ANS
- MOINS DE 5 ANS
- MOINS DE 10 ANS
- PLUS DE 10 ANS



centre d'accueil **C A A D**  
pour adultes en difficulté



Route de la Plâtrière 100  
CH-1907 Saxon



T +41 27 744 33 95



info@caad-valais.ch  
www.caad-valais.ch

